



Aïkido Club Farschviller

## Fiche d'inscription 2011-2012

### Shinshinkan Aïkido

Nous te remercions de remettre cette fiche le plus rapidement possible (au mieux lors du premier cours, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre) à un responsable du club, et de lui présenter en même temps :

- ton passeport muni du cachet de ton médecin traitant dans la partie « Certificat médicaux »,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido,
- pour les mineurs la fiche sanitaire de liaison
- le règlement intégral de ta cotisation suivant le barème indiqué sur le règlement intérieur en espèces **OU** par chèque libellé à l'ordre de "Aïkido Shinshinkan" avec tes nom(s) et prénom(s) au dos du chèque,
- **ATTENTION:** le règlement doit nous parvenir impérativement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 sous peine de se voir interdire l'accès à la pratique.

Mets une croix dans la case correspondante à ton type de règlement

Espèces                       Chèque                      Total réglé : ..... Euros

Partie à remplir en lettres majuscules

Nom(s) : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Adresse e-mail : .....

Numéro(s) de téléphone (liste rouge  ) : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Par la présente, je m'engage à veiller au bon fonctionnement de l'association en respectant le règlement intérieur du club qui m'a été remis, je reconnais également avoir été informé(e) des possibilités et des modalités de souscription d'une assurance supplémentaire.

**Pour les mineurs :**

Je soussigné(e) Mme/Mr ..... agissant en tant que représentant légal de l'enfant ....., autorise les responsables du club à prendre toute disposition en cas de maladie ou d'accident.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

(Obligatoire quel que soit l'âge)

## Règlement intérieur 2011-2012 Shinshinkan Aïkido

### Montant des cotisations

	Moins de 14 ans	De 14 à 17 ans	Plus de 17 ans
Cotisation Club	90 €	90	100
Licence fédérale	23 €	33 €	33 €
Total Annuel	113 €	123 €	133 €

- ① 1<sup>ère</sup> personne tarif plein et entier
- ② 2<sup>nde</sup> personne (mari, femme, enfant rattaché au foyer fiscal) : licence en entier et 50% de la cotisation club
- ③ A partir de la troisième personne seul le montant de la licence est du.
- ④ Le règlement peut être effectué en trois fois, cependant les trois chèques doivent être remis lors de l'inscription et le règlement est acquis à l'association dans son intégralité pour toute saison entamée.

### Organisation des cours

- ① **Durée de la saison** : Septembre 2011 à juin 2012
- ② **Horaires des cours** : Cours enfant : Les mardis et jeudi de 18h25 à 19h25.  
Cours adulte : Les mardis et jeudi de 19h35 à 21h35.
- ③ **Pour la sécurité et le confort de chacun, le Comité et l'enseignant se gardent le droit de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.**

### Spécificités concernant les cours enfants

- ④ **L'association se dégage de toute responsabilité concernant les mineur(e)s dans les 3 cas suivants :**
  - en dehors des heures de cours,
  - si l'enfant ne s'est pas présenté au cours,
  - en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer pour que le cours ait bien lieu. Mais, même si cela est très rare, un cours peut être annulé à cause d'un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents, ou le tuteur légal, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter la surveillance de l'enseignant après les cours. **Il appartient aux parents (ou à la personne autorisée par écrit par les parents) de venir les chercher à l'intérieur de la salle.**

### Autorisation d'utilisation de l'image

Des photos ou des films peuvent être réalisés occasionnellement lors des cours, stages, galas et toute autre activité ou manifestation. Dans le cadre de la promotion de l'Aïkido et de notre association, ces photos et ces vidéos, peuvent être exploitées sans contrepartie financière et en nombre illimité et sur tout type de support connu ou à venir.

**L'adhésion à l'association vaut pour acceptation totale du règlement intérieur.**